

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 FEVRIER 2016

Sous la présidence de Monsieur Patrick, BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs BLOCKLET BORDET ROUSSEL, PREVOT, JAMOT, LERICHE, et Mmes MOREAU, REVILLON, PETIT, LOMBARD

Absents excusés : Mrs COQUELIN et LARTIQUE et Mmes THERRIBOUT et WALLET

Secrétaire : Mme REVILLON

1°) Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal:

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu.

2°) Investissements 2016:

Agrandissement des vestiaires: Malgré les intempéries ces derniers mois, Mr BORDET annonce que les travaux suivent leur cours normalement. Le bâtiment est clos et couvert. La pose d'une porte arrière est imminente. La fin des travaux est prévue pour le début du mois de mai.

Voirie :

Mr le Maire informe les conseillers que les travaux de la rue des Acacias prennent du retard en raison des mauvaises conditions météorologiques. L'assainissement pluvial est achevé, les bordures ont commencé à être posées mais les travaux sont constamment interrompus par le mauvais temps persistant. Ceux-ci devraient durer bien plus longtemps que prévu, encore 1 mois et demi supplémentaire. Comme évoqué dans le programme électoral et à la demande de Mme REVILLON (lors du dernier Conseil Municipal) et afin de sécuriser cette nouvelle rue, il est prévu plusieurs aménagements dont :

1/ la conception d'un tourné à gauche (carrefour des rues Acacias et Alexis), afin d'éviter aux véhicules de couper le virage en ces lieux.

2/ la création d'un trottoir et la mise en place d'un passage surélevé avec marquage d'un passage piétons.

La sécurité des piétons sera ainsi assurée sur cette nouvelle voie.

Le coût estimatif de l'ensemble de ces travaux pour la commune est de 21684 € HT.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

Cimetière:

Une clôture a déjà été posée. La commission se réunira le 1^{er} mars afin de faire le point sur les aménagements à venir dans ce secteur : le columbarium (il ne reste plus que deux cases actuellement), création d'un jardin du souvenir et pose d'un brise vue sur le grillage existant ou plantation de haies.

Canalisation d'eau potable à VAL-DE-MAISONS :

Mr le Maire passe la parole à Mr BORDET vice-président au Syndicat d'eau. Comme évoqué dans le programme électoral, il est rappelé que les habitations situées au hameau de VAL-DE-MAISONS souffrent énormément d'un manque de pression d'eau. De plus, le secteur concerné ne possède pas de sécurité en matière d'incendie.

Certes, des devis ont été sollicités sous le précédent mandat, concernant la protection incendie en ces lieux, mais cela n'aurait pas permis d'enrayer le manque de pression.

Aussi, il a été demandé au Syndicat d'effectuer l'étude d'un renforcement de distribution d'eau potable, prenant en compte les deux problématiques.

Mr BORDET informe les membres du conseil que deux dossiers sont à l'étude et qu'une première tranche de travaux prévoit la pose de canalisations de 150 et 100 (diamètre) sur le hameau, afin de mieux servir les habitations existantes, ainsi que de trois bouches à incendie. Quant à la partie financière, le syndicat prendra en charge une grande partie de la dépense, une autre restera à la charge du lotisseur. La commune quant à elle aura à sa charge la somme de 12 000 euros.

Le second dossier sera de raccorder le hameau de VAL-DE-MAISONS à notre château d'eau situé chemin Delattre avec une nouvelle canalisation. Le devis n'est pas encore connu mais Mr BORDET informe que le Syndicat participera financièrement à 80 % de la dépense que le reste restera à la charge de la commune.

Mr le Maire informe les membres du Conseil qu'il ne faut pas laisser passer ce dossier car pour 2020 le syndicat est appelé à disparaître en raison de la reprise de la compétence « Eau » par la nouvelle structure intercommunale.

L'ensemble de membres du Conseil approuve ce dossier.

Chaufferie salle Socioculturelle:

Un problème de fonctionnement des deux chaudières persistant et récurrent avait été soulevé à plusieurs reprises.

Une intervention de la société AXIMA a dernièrement été sollicitée et Mr le Maire a demandé à la société de maintenance de bien vouloir procéder à une vérification accentuée afin d'avoir un fonctionnement normal de ces deux chaudières, faute de quoi il procéderait à la résiliation du contrat.

Le technicien, après avoir recherché les causes exactes des coupures de fonctionnement des deux chaudières, a déterminé qu'il fallait tout simplement procéder à l'enlèvement de la boue qui encombre les circuits (causée par de l'eau calcaire), et poser un réceptacle sur l'installation.

Après avoir fait le nécessaire, la chaufferie fonctionne de nouveau comme il se doit et Mr le Maire est en attente d'un devis pour la pose d'un réceptacle avec nettoyage du circuit d'eau au préalable.

Huisseries ancienne mairie:

Une subvention d'Etat a été accordée pour le changement de l'ensemble des huisseries mais les travaux n'ont pas encore été effectués.

En raison des investissements en cours, Mr le Maire propose aux membres du Conseil d'intervenir cette année avec la pose des huisseries sur le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne mairie.

Mr BORDET informe les membres du conseil qu'une nouvelle entreprise viendra en fin de semaine afin d'effectuer un nouveau devis.

A l'unanimité des présents, cette proposition est adoptée.

Démolition des anciennes classes:

Ces travaux débuteront début Avril (pendant les vacances scolaires).

Mr BORDET informe les membres du conseil que Mr MARTINS a donné son avis sur le futur aménagement des lieux (en remplacement de la disparition des deux anciennes classes)

Mr BORDET souhaite qu'en fin de réunion du Conseil Municipal, l'ensemble des membres se projettent sur l'aménagement de ces lieux et propose de s'y rendre le samedi 13 février 2016 pour mieux s'imprégner du futur aménagement.

Mr le Maire sollicite des devis rapidement pour l'aménagement qui sera mis en lieu et place des deux anciennes classes afin de déposer une demande de subvention DETR à la Préfecture de la Somme.

Fin d'aménagement parking salle Delval :

La commission qui avait travaillé sur la nouvelle aire de jeux devant la salle DELVAL avait suggéré de terminer l'aménagement de ces lieux par la pose d'un bac à fleur, d'un porte vélo et d'une grille amovible afin d'éviter que des véhicules ne se garent face à la salle.

Mr le maire donne un plan des lieux avec les propositions énumérées ci-dessus. Une discussion s'engage quant à la mise en place d'un grand bac à fleurs avec ses avantages et inconvénients. Après réflexion, deux petites barrières amovibles et un porte vélo seront positionnés en ces lieux évitant le stationnement de véhicules entre la salle et la nouvelle aire de jeux.

Après visite du chantier, un rajout de sable est à faire, il manque un panneau signalétique. il est conseillé d'entretenir l'aire de jeux 1 à 2 fois/an pour éviter les moisissures et développement d'algues.

3°) Ressource en eau en matière d'incendie

Mr le maire donne lecture du compte-rendu quant à l'état des Hydrants de notre commune. Le constat qui est fait est le manque de chaînette sur ceux-ci.

Mr ROUSSEL intervient pour informer les conseillers sur cet état de fait. Les chainettes ne sont pas primordiales pour la sécurité.

Mr BORDET demande si des études de pression ont été effectuées dernièrement sur nos bouches incendie et informe les membres du conseil que le Syndicat, au travers du marché en cours, peut proposer le contrôle du débit de nos bouches à incendie. Certes, cela à un coût mais il serait bon d'en prévoir le contrôle une année sur deux.

Mr le Maire répond positivement à cette demande et propose de commencer ce contrôle en 2017.

4°) Mise en place d'une installation de méthanisation chez un exploitant agricole :

Mr le Maire informe la municipalité que le GAEC DEBUYSSCHER étudie actuellement la possibilité de mettre en place une installation de méthanisation sur son exploitation.

Le but étant de produire de l'électricité, il a expliqué à Mr le maire que ce système allait permettre d'enrayer l'émanation d'odeurs. Mr le maire lui a demandé de bien étudier le concept car il y aurait en permanence un mouvement de moteur. Il ne s'agirait pas de transformer le problème olfactif (odeurs régnant actuellement avec la fosse existante) par un problème sonore (moteur).

Il informe M DEBUYSSCHER qu'une attention toute particulière sera accordée si un dépôt de dossier de permis de construire est déposé en Mairie.

Questions diverses :

Mr le maire informe les membres du conseil d'une bonne nouvelle car il vient de recevoir un courrier de Mme WYBO, Conseillère Départementale, pour l'informer de l'accord, lors de la dernière Commission Permanente qui s'est tenue le 1^{er} février 2016, d'une subvention de 15 000 € au titre de soutien exceptionnel aux communes au sujet des travaux d'assainissement pluvial, du changement d'huisseries à la mairie, de l'effacement des réseaux et la création d'une aire de jeux.

Mr le Maire informe également les conseillers des dépenses supplémentaires pour faire face en cette fin d'année 2015, mais également début 2016, en raison du remplacement de Madame POIRET Amandine, secrétaire de mairie en congé maternité, de Madame FOURDRAIN Patricia, ATSEM, en congé maladie, ainsi que le prolongement du contrat de 20h à 28h de Monsieur André NOCQ agent d'entretien pour remplacer Madame GREVIN Fabienne, adjointe technique territoriale, également en congé maladie.

Un habitant du Hameau de Val de Maisons a adressé deux doléances à Mr le maire. La première concerne un bruit assourdissant lors de passage des véhicules devant son domicile, les membres du conseil municipal prennent note de cette remarque. La seconde concerne les arbres à l'entrée du hameau dont les branches menacent de tomber. Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un devis a été présenté pour l'abattage des arbres, à raison de 200 € par arbre abattu. Une demande d'intervention d'une journée pour démontage de la tresse sera effectuée auprès d'EDF.

L'entretien des arbres au terrain du Ballon au Poing est prévu prochainement (700 €).

Question de parents d'un enfant de la commune scolarisé en classe spécialisée, inquiets : quid de la sortie du cycle primaire vers le collège sans classe adaptée. La commune peut elle faire quelque chose. La commune n'a pas la compétence collège, et n'a pas de réponse pour rassurer cette famille.

Talmas, le 15 février 2016

Le Maire – P. BLOCKLET

